

Le Termite, une épidémie qui gagne du terrain

Au dernier recensement, des termites ont été décelés dans **54 départements de France métropolitaine et au moins 4 domaines d'outre-mer**. Leur progression est constante et remonte les cours d'eau. Prévenir le risque termite pour le bâti par la mise en place d'une barrière préventive termite est donc une garantie supplémentaire de durabilité pour les biens immobiliers, et une valeur ajoutée en cas de revente. La loi termite* oblige par ailleurs dans certaines zones identifiées comme termitées par arrêté préfectoral**, à mettre en œuvre un dispositif préventif termite avant construction.

En savoir plus sur le zonage : www.sarpap-cecil.com/zonage-termites

*Se réfère au décret n°2006-591 relatif à l'article 7 de la loi du 8 juin 1999, dite loi termite, renforcé par l'arrêté du 27 juin 2006 relatif à l'application des articles R112-2 à R 112-4 du code de la construction et de l'habitation.

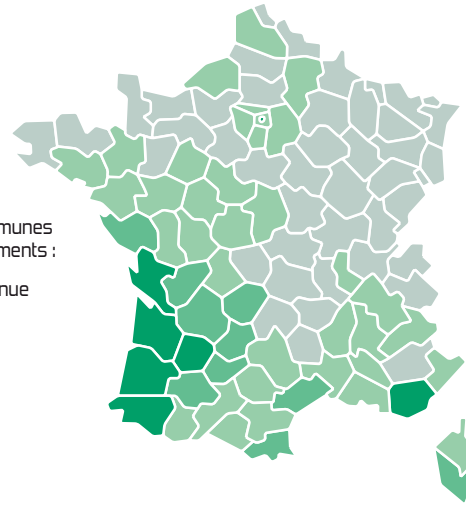
**Décret n° 2014-1427 du 28 novembre 2014 modifiant les articles R. 112-3, R. 112-4 et R. 133-4 du code de la construction et de l'habitation.



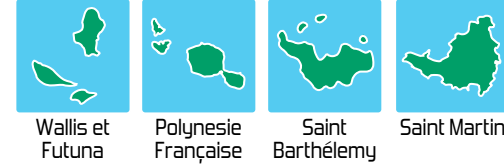
Région parisienne

Pourcentage des communes infestées par départements :

- Infestation inconnue
- < à 25%
- de 25 à 50%
- de 50 à 100%



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion Mayotte



Wallis et Futuna Polynésie Française Saint Barthélemy Saint Martin

Une progression qui s'explique par la biologie de l'insecte

→ DÉVASTATEUR

Le termite s'attaque aux maçonneries (béton, ciment, pierre) ainsi qu'aux matériaux tendres (plastique, plâtre) pour accéder à tous les matériaux celluloseux à la base de son alimentation (bois, papier, carton, tissu).



→ INVISIBLE

Insecte souterrain, le termite progresse caché, à l'abri de la lumière, dans le sol, via les conduits¹ et en creusant les matériaux de construction. Sa présence est difficilement décelable à l'exception des cordonnets, tunnels qu'il fabrique lorsqu'un obstacle le contraint à évoluer en dehors des matériaux (voir ci-contre image cordonnets).



¹ (canalisations, vides sanitaires, gaines électriques, fissures ou jointements)

TERMIFILM un dispositif performant pour des constructions qui durent

Une gamme de produits pour :

→ TRAITER

- Anti-termite avant construction



Formule **SANS** classement TOX/ECOTOX

Faire confiance à TERMIFILM, c'est construire :

- en s'assurant de la bonne résistance du bâti par le choix de produits de qualité, fiables et certifiés,
- en conformité avec la réglementation, pour la sérénité des occupants et la protection du patrimoine,
- en bénéficiant d'un appui technique afin d'optimiser tous vos chantiers.

Avis technique n° 16/13-677



CE Termifilm UV+ Termifuge



Les produits de la gamme TERMIFILM sont conçus et fabriqués en France. Extrudés en Bretagne.



S&C Construction - Groupe Berkem
« Marais Ouest » - 24680 GARDONNE - France
Tél. : 33 (0)5 53 63 81 00 - Fax : 33 (0)5 53 63 81 01

En savoir plus www.termifilm.fr



Pôle d'activités



Construire sur des bases durables



PROCÉDÉ BREVETÉ

le dispositif préventif termite avant construction

www.termifilm.fr - Crédit photos : S&C Construction - OPH - mise à jour : février 2016

La protection du bâti par le sol

PROCÉDÉ BREVETÉ

→ MISSIONS

A mettre en œuvre avant la construction, Termifilm UV+ se positionne entre le sol et le bâti. Il permet de prévenir les infestations et la fragilisation des constructions en empêchant les termites d'avoir accès aux maçonneries, canalisations ou conduits. La pose de Termifilm UV+ évite également les remontées capillaires du sol.

→ FIABILITÉ

- Reconnue solution adaptée au décret anti-termite applicable au 1^{er} novembre 2007.
- Le procédé physico-chimique TERMIFILM UV+ est attesté par le rapport d'essai du FCBA/e N°401/10/222F/e et a obtenu la certification anti-termite CTBP+ n° 58-4162-58.
- Le dispositif TERMIFILM dispose de l'avis technique du CSTB n° 16/13-677.
- Dans le cadre du marquage CE :
 - Termifilm UV+ répond aux exigences de la norme EN 13967 : 2012, concernant les « Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles plastiques et élastomères empêchant les remontées capillaires du sol »
 - Termifuge est conforme aux exigences de la norme EN 1504-2, concernant les « Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures béton. Définitions, prescriptions, maîtrise de la Qualité et évaluation de la conformité »

Avis technique n° 16/13-677

SOCOTEC QUALITÉ



Termifilm UV+
Termifuge

Une barrière certifiée infranchissable

→ Respectueux de l'environnement

UNE TECHNOLOGIE INNOVANTE BREVETÉ, AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONSTRUCTION HQE.

Les constituants du dispositif (film et granules) sont fabriqués à partir de polyéthylène dans lequel une molécule termiticide a été greffée. Cette dernière reste greffée dans la masse du film sans risque de pollution des sols et nappes phréatiques.

→ Durable

+ DE 20 ANNÉES D'ESSAIS DE TERRAIN
= AUCUNE PERTE D'EFFICACITÉ DU PRODUIT !

Commercialisé depuis 1994 en zones très infestées, TERMIFILM UV+ contrôle toujours parfaitement les constructions des attaques de termites (attesté par le rapport d'essai du FCBA N° 401/10/222F/e du 07/05/2015).

→ Efficace

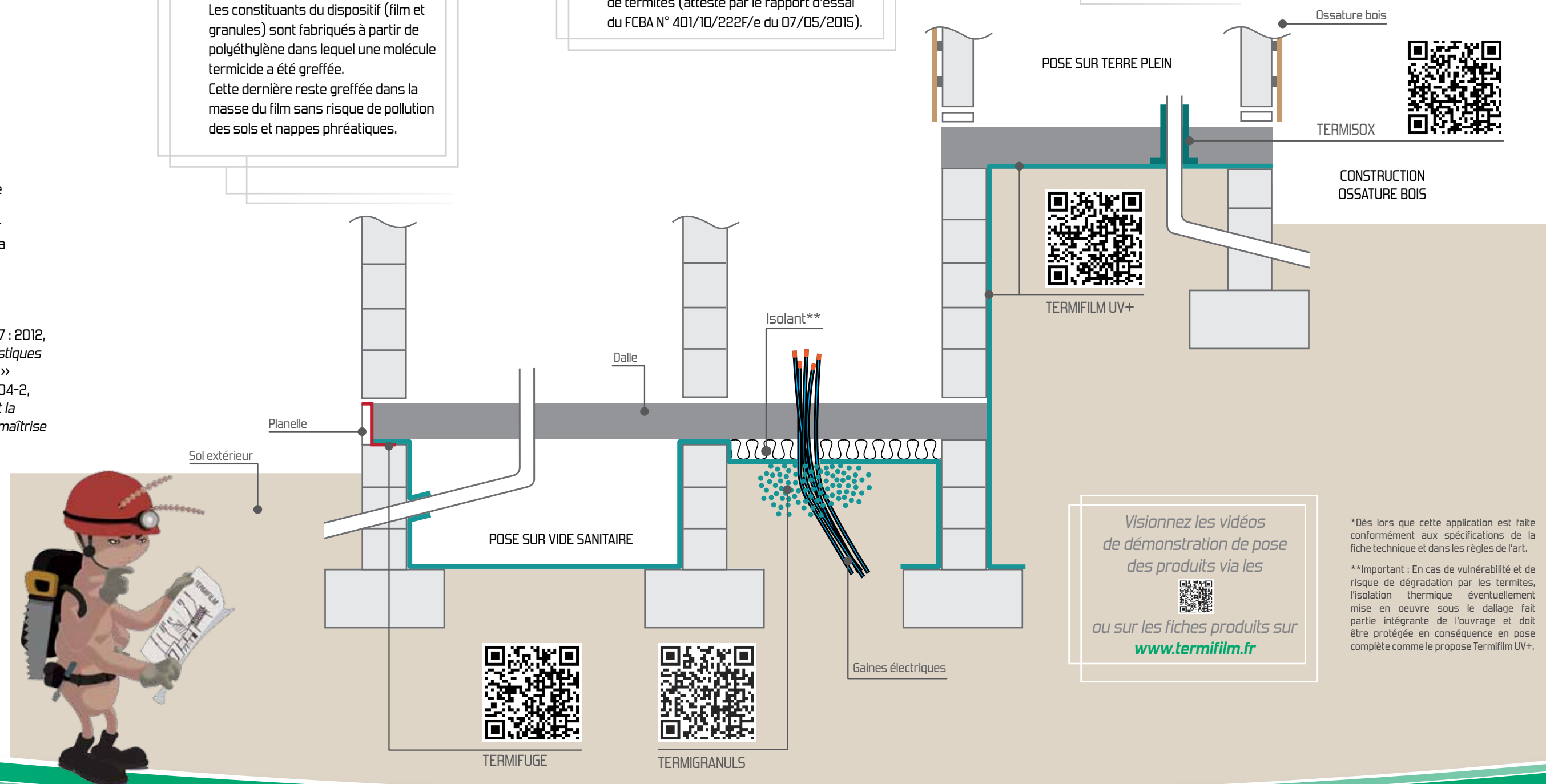
• Action répulsive et létale au contact pour les termites souterrains.

→ Polyvalent

Offre une résistance aux UV garantissant aux chantiers de grandes envergures la non-dégradabilité du dispositif en cas d'expositions prolongées. Termifilm UV+, anti-remontées capillaires, et Termifuge, hydrofuge, répondent aux exigences du marquage CE.

GARANTIE
PRODUITS GARANTIS* 10 ANS
GARANTIE

Une gamme de solutions modulables, innovantes, performantes et faciles à mettre en œuvre pour vous permettre d'assurer le même niveau de performance sur tous vos chantiers.

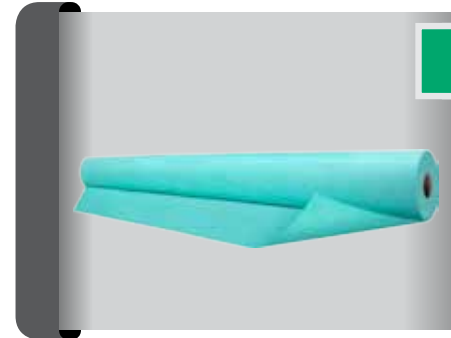


Visionnez les vidéos de démonstration de pose des produits via les ou sur les fiches produits sur www.termifilm.fr

*Des lors que cette application est faite conformément aux spécifications de la fiche technique et dans les règles de l'art.
**Important : En cas de vulnérabilité et de risque de dégradation par les termites, l'isolation thermique éventuellement mise en œuvre sous le dallage fait partie intégrante de l'ouvrage et doit être protégée en conséquence en pose complète comme le propose Termifilm UV+.

→ TERMIFILM UV+

Film résistant, anti-termite et anti-remontées capillaires non délavable, couvre la surface entre le sol et le bâti
Résistant : 150 µm
Rouleaux : 150m², 75m², 30m²,



→ TERMIGRANULS

Granulés anti-termite à mélanger à la terre de remblai, ils secondent le film lorsqu'il y a une rupture (ex : regroupement de gaines électriques)
Seau de 6 kg et 1,5 kg



→ TERMIFUGE

Enduit d'imperméabilisation anti-termite des murs de fondation. Parfaitement adapté pour les endroits difficilement accessibles avec le FILM et sur les surfaces verticales
Seau de 20L et 5L



→ TERMISOX

Manchon de film polyéthylène anti-termite pour les canalisations traversant la dalle
Pochette de 2 manchons (Long. 40 cm, Ø 10,8 cm) + 2 carrés (50 x 50 cm)

